



# RAPPORT ANNUEL

CM-AM FRANCE

Fonds commun de placement

Exercice du 01/01/2023 au 29/12/2023

# **CARACTERISTIQUES DE L'OPC**

Forme juridique : FCP

## ● **L'objectif de gestion**

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire en respectant un filtre qualitatif extra-financier selon la politique mise en oeuvre par Crédit Mutuel Asset Management, et dans le respect des exigences du label français ISR. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence 100% CAC 40, sur la durée de placement recommandée.

La composition de l'OPCVM peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

L'indice est retenu en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes réinvestis

## ● **Stratégie d'investissement**

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion sélective, opportuniste et déterminée au moyen d'une approche fondamentale portant sur des sociétés essentiellement de grandes capitalisations. L'objectif de surperformance par rapport à l'indice CAC 40 est donc atteint par le biais de la sélection de valeurs essentiellement françaises (stock picking).

La stratégie de gestion de l'OPCVM établit un univers de valeurs ciblées grâce à un processus extra-financier complété d'une analyse financière. La stratégie de l'OPC repose sur une approche en sélectivité consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés ou ceux démontrant de bonnes perspectives de leurs pratiques en matière environnementale, sociale et de gouvernance « ESG » et à exclure ceux comportant un risque dans le domaine afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

Le processus de gestion se décompose en 3 étapes comme suit :

1. Filtre ESG : l'équipe de gestion appliquera des filtres extra-financiers en fonction de critères ESG issus d'une méthodologie propriétaire développée par le pôle d'analyse Finance Responsable et Durable. Ce filtre couvre les critères de qualité de gouvernance, sociétaux, sociaux, environnementaux et l'engagement de l'entreprise, pour une démarche socialement responsable. À titre d'illustration, pour le pilier E : l'intensité carbone, pour le pilier S : la politique de ressources humaines, et pour le pilier G : la part des administrateurs indépendants sont inclus dans nos catégories ESG. Ce filtre détermine une classification de 1 à 5 (5 étant la meilleure classification). En matière de gestion des controverses, chaque titre fait l'objet d'une analyse, d'un suivi et d'une notation spécifique. La gestion exclura tous les émetteurs ayant des controverses majeures. Ces premiers filtres ESG permettent d'éliminer au minimum 20% des valeurs les moins bien notées.

2. Analyse fondamentale : Au sein de cet univers d'investissement réduit travaillé, l'équipe de gestion analyse les sociétés sur le plan fondamental, financier et extra-financier selon des critères qualitatifs et quantitatifs pour permettre à l'équipe de gestion d'avoir une vision complète de l'entreprise sous l'angle environnemental, social et de gouvernance.

3. Construction du portefeuille : A partir de cet univers de valeurs éligibles, l'équipe de gestion construit le portefeuille selon une approche dite de stock picking (sélection de valeurs), en fonction de ses principales convictions d'un point de vue financier et extra-financier, des valeurs jugées attractives en termes de valorisation et offrant un potentiel d'appréciation à moyen terme.

A minima 90% des titres vifs et OPC sélectionnés par l'équipe de gestion intègrent des critères extra-financiers. L'OPCVM pourra investir en titres vifs et parts ou actions d'OPC n'intégrant pas de critères extra-financiers dans la limite de 10% de l'actif net.

En raison de l'analyse financière, les émetteurs obtenant les meilleures notes ESG ne sont pas automatiquement retenus dans la construction du portefeuille.

Le fonds bénéficie du label ISR français.

Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de l'actif net.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 60 % à 110 % sur les marchés actions, de toutes zones géographiques, de moyennes capitalisations, de grandes capitalisations, de tous les secteurs. L'OPCVM pourra être exposé aux valeurs de moyenne capitalisation comprise entre 1,5 et 10 milliards d'euros( 35 % maximum ), aux actions de la zone euro (110 % maximum ) aux actions hors France (25 % maximum ).

De 0 % à 40 % en instruments de taux, souverains, publics, privés, de toutes zones géographiques , de catégorie investment grade selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation

De 0 % à 10 % en obligations convertibles.

Jusqu'à 10 % de l'actif net au risque de change.

Il peut également intervenir sur les : -contrats financiers à terme ferme ou optionnels,titres intégrant des dérivés utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux, de crédit, qui peuvent entraîner une surexposition du portefeuille

- acquisitions et cessions temporaires de titres.

# COMMENTAIRE DE GESTION

---

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, Crédit Mutuel Asset Management développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste) (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors OPC qui font de la réplification indicielle dans leur structuration) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

L'identification des émetteurs impliqués dans des activités liées au charbon s'effectue selon plusieurs critères :

- Les « Coal Developer » : émetteurs développant des capacités en lien avec l'exploitation de charbon ;
- Et 4 autres critères associés à des seuils :
  - o Production annuelle de charbon < 10 MT ;
  - o Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW
  - o Part du Charbon thermique dans le CA < 10%
  - o Part du Charbon dans le mix énergétique < 10%

Notons la baisse des niveaux des seuils relatifs, de 20% à 10%.

La liste GCEL compte désormais 3731 émetteurs (maisons mères et filiales) dont 1840 sont identifiés comme « coal developer ».

Sur l'exercice, le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 2 groupes émetteurs présents dans la liste GCEL et engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,8% des émetteurs de la liste GCEL 2023. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;
- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FReD) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

L'application de la politique sectorielle Défense et Sécurité aboutit à l'exclusion de 137 émetteurs.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Au 1er janvier 2023 la politique sectorielle hydrocarbure est entrée en application, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mises en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

- la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;
- Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :
- pétrole ou gaz de schiste,
  - pétrole issu de sables bitumineux,
  - pétrole lourd et extra-lourd,
  - pétrole en eau profonde,
  - pétrole extrait en Arctique,
  - méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

-----  
(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) Mise en service au 2nd semestre 2021.

(3) Société de Gestion.

(4) Mise à jour en octobre de chaque année.

(5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,

Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088. prend en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnementale.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Le CAC 40 a terminé le cru 2023 exceptionnel sur une séance atone par les volumes, mais la clôture aura été dans le vert symboliquement (+0,11% à 7 543 points).

Sur l'année, l'indice progresse de +16,52%, grâce notamment au rallye de fin d'année, nourri par les perspectives de plus en plus franches de voir les banques centrales de part et d'autre de l'Atlantique amorcer une baisse des taux après un durcissement des politiques monétaires au cours de l'année 2023 pour faire face à l'inflation.

Sur le front géopolitique, le conflit au Moyen Orient n'a cessé de prendre de l'ampleur et constitue une incertitude pour les investisseurs. La guerre entre la Russie et l'Ukraine est toujours en cours et les tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine restent d'actualité. Les États-Unis veulent limiter étroitement les investissements technologiques en Chine (puces, IA, informatique quantique). Biden a approuvé le décret visant à restreindre les investissements américains dans certaines technologies chinoises, invoquant des problèmes de sécurité nationale ; et il n'est pas prévu que les tarifs douaniers de Trump sur la Chine soient modifiés. L'UE a même accepté de se joindre aux efforts des États-Unis pour protéger les industries de la concurrence bon marché.

Sur le front économique, en Zone Euro, les économies tournent au ralenti et la baisse du PIB au T3 a été confirmée à -0.1%.

Côté marché en France, il convient de mettre en avant la qualité des résultats d'entreprises. Pour donner un exemple, plus de 70% des 38 sociétés de l'indice qui publient des comptes semestriels ont connu une augmentation de leur bénéfice net au cours des six premiers mois de 2023.

Signe que la hausse du marché a concerné la quasi-totalité des secteurs, 34 des 40 valeurs du CAC 40 terminent l'année dans le vert.

La plus forte contribution est STELLANTIS +59.61%, qui a continué sur sa lancée après une année 2022 elle-même exceptionnelle. Le groupe a enthousiasmé les investisseurs en accentuant sa transition vers l'électrique. En deuxième position, SAINT-GOBAIN réalise une hausse de +45.43%.

D'autres valeurs ont terminé l'année dans le rouge dont WORLDLINE -56.87% et TELEPERFORMANCE -39.78 %.

Nous avons initié de nouvelles positions en MONCLER, SEB et en ELIS dans le secteur de la consommation et pris des bénéfiques en réduisant légèrement nos positions en LVMH et l'OREAL.

Nous avons également pris des bénéfiques en REPSOL et NESTE, et investi dans GTT dans le secteur de l'énergie.

Nous avons renforcé de façon significative notre position dans l'industrie avec SAFRAN et AIR LIQUIDE et avons initié une ligne en THALES au détriment de LEGRAND que nous avons soldé.

Sur l'exercice, CMAM France affiche une hausse de 13.56% pour la part RC, de 13.50% pour la part RD, 14.54% pour la part S, 14.31% pour la part RC2, % et 15% pour la part M.

Son indicateur de référence le CAC 40 a quant à lui clôturé l'année à +16.52%.

Conformément à la stratégie de gestion figurant dans le prospectus, le fonds a été investi à plus de 75% en titres éligibles au PEA.

Conformément à la stratégie de gestion figurant dans le prospectus, le fonds a été investi à plus de 75% en titres éligibles au PEA.

La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers. L'engagement de la gestion est significatif et porte sur l'une des approches suivantes : approche en « amélioration de note » par rapport à l'univers investissable, approche en « sélectivité » par rapport à l'univers investissable, approche en « amélioration d'un indicateur extra-financier » par rapport à l'univers investissable, ou toute autre approche significative (y compris la combinaison d'approches susmentionnées) documentée.

- **Frais de gestion indirects calculés**

145 787,64 EUR

- **Addendum – Article 8**

Le disclaimer de l'Addendum figure en dernière page du rapport annuel.

En vertu du décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 de l'article 29 de la Loi Energie Climat, les informations à communiquer font dorénavant l'objet d'un rapport spécifique publié au plus tard le 30 juin de chaque année sur le site de Crédit Mutuel Asset Management sur la page suivante, où sont également accessibles toutes les informations sur la démarche ESG de la SGP :

Finance responsable | Crédit Mutuel Asset Management - Non professionnels (creditmutuel-am.eu)

- **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

# **RAPPORT COMPTABLE**

## ● **INFORMATIONS JURIDIQUES**

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

### ● **Commission de mouvement et frais d'intermédiation**

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet: [www.creditmutuel-am.eu](http://www.creditmutuel-am.eu) et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 4 rue Gaillon, 75002 Paris.

### ● **Politique du gestionnaire en matière de droit de vote**

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :

- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

### ● **Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties**

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

### ● **Information relative aux modalités de calcul du risque global**

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

### ● **Politique de rémunération**

Crédit Mutuel Asset Management inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. site de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Espace Investisseurs – Information financière/ réglementée) tout en respectant les exigences réglementaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales.



Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

#### A. Processus Opérationnel

Le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité.

Concernant Crédit Mutuel Asset Management, les rémunérations sont basées notamment sur les critères suivants: la performance du ou des fonds gérés par le collaborateur ainsi que la contribution individuelle aux activités de l'entreprise ainsi que le respect des règles de risques et de conformité. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de Crédit Mutuel Asset Management (notamment le respect des Politiques sectorielles d'exclusion ainsi que le respect de l'exclusion des valeurs controversées).

#### B. Personnel identifié

Crédit Mutuel Asset Management a identifié les preneurs de risques selon deux critères :

- Rôle et responsabilité des acteurs afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :

- le Directeur Général, le Secrétaire Général, Directeur des Gestions, les responsables en charge respectivement : des pôles de Gestion, de la finance responsable et durable, de la Direction Juridique et Financière, de la Direction des Relations Distributeurs, de la Direction des Risques, de la Direction des Services Supports, de la Direction des Ressources Humaines et le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI)
- les collaborateurs affectés aux activités de gestion collective de Crédit Mutuel Asset Management : les gérants .

#### C. Rémunérations

Parmi le personnel identifié de Crédit Mutuel Asset Management, certains collaborateurs perçoivent outre leur rémunération fixe, des primes à caractère discrétionnaire. Il s'agit principalement des gérants et de la direction générale. Dans le but de limiter les prises de risque, les modalités de rémunération discrétionnaires doivent permettre de prendre en compte la performance et le risque. En tout état de cause, la gestion du risque, le respect de l'éthique et de l'intérêt du client doivent l'emporter sur les performances financières.

Crédit Mutuel Asset Management peut décider de ne pas accorder ces primes à caractère discrétionnaire si les circonstances le justifient. En particulier, ces primes individuelles pourront être diminuées voire réduites à zéro dans certaines circonstances, notamment en cas d'atteinte aux intérêts des clients ou de manquement caractérisé à l'éthique. Le versement de prime garantie est exceptionnel, et ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

En 2022, le total des rémunérations brutes globales versées aux 279 collaborateurs présents sur l'exercice s'est élevé à 18 813 105 € dont 1 282 750 € de primes. Les éléments de rémunération

versés aux collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risques de la société de gestion s'élèvent 7 272 428 €.

Les primes à caractère discrétionnaire sont payées en mars de l'année (n+1) lorsqu'une vision de l'exercice (n) est disponible.

Ces primes sont limitées à un montant annuel unitaire de 100.000€ et ne font pas l'objet d'un étalement. Dans le cadre d'une révision de la politique de rémunération permettant un versement de primes discrétionnaires supérieures à 100.000€, Crédit Mutuel Asset Management en informerait préalablement l'AMF et mettrait sa politique de rémunération en conformité avec les directives dites OPCVM V et AIFM en prévoyant notamment les conditions d'étalement sur une période minimum de trois ans.

- **Evènements intervenus au cours de la période**

18/01/2023 Frais : Modification des frais et commissions

18/01/2023 Frais : Affichage des frais - Ventilation FROG

02/01/2023 Caractéristiques de gestion : Ajout de l'annexe SFDR

01/09/2023 Mise à jour de la trame : Mise à jour de l'Addendum

28/09/2023 Mise à jour de la trame : Mise à jour de l'Addendum

28/11/2023 Caractéristiques juridiques : Renouvellement du mandat CAC jusqu'au 31/12/2030

11/12/2023 Caractéristiques de gestion : Mise en place d'un mécanisme de liquidité (gates)

11/12/2023 Caractéristiques de gestion : Mise à jour de l'annexe SFDR

- **Conséquences de réclamations contentieuses sur le fondement de l'arrêt Aberdeen et autres**

Des procédures contentieuses ont été introduites en Finlande, en Italie et au Portugal pour tirer parti de la jurisprudence européenne.

## BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Immobilisations nettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépôts et instruments financiers</b>	<b>1 652 378 826,50</b>	<b>1 512 356 941,28</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>1 642 497 005,80</b>	<b>1 505 359 271,86</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 642 497 005,80	1 505 359 271,86
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Parts d'organismes de placement collectif</b>	<b>9 881 820,70</b>	<b>6 997 669,42</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	9 881 820,70	6 997 669,42
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Créances</b>	<b>0,00</b>	<b>3 592 279,05</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres	0,00	3 592 279,05
<b>Comptes financiers</b>	<b>54 818 001,36</b>	<b>36 953 023,88</b>
<b>Liquidités</b>	<b>54 818 001,36</b>	<b>36 953 023,88</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 707 196 827,86</b>	<b>1 552 902 244,21</b>

## BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	1 661 302 506,57	1 545 501 579,93
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>	0,00	0,00
<b>Report à nouveau (a)</b>	63 098,92	84 990,51
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)</b>	-3 285 584,40	-38 208 360,63
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	46 798 669,91	41 619 999,87
<b>Total des capitaux propres</b>	1 704 878 691,00	1 548 998 209,68
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
<b>Instruments financiers</b>	0,00	0,00
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Dettes</b>	2 318 136,86	3 904 034,53
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	0,00	0,00
<b>Autres</b>	2 318 136,86	3 904 034,53
<b>Comptes financiers</b>	0,00	0,00
<b>Concours bancaires courants</b>	0,00	0,00
<b>Emprunts</b>	0,00	0,00
<b>Total du passif</b>	1 707 196 827,86	1 552 902 244,21

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Opérations de couverture</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
<b>Total Opérations de couverture</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres opérations</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
<b>Total Autres opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 616 805,81	13 363,84
Produits sur actions et valeurs assimilées	44 372 387,49	42 646 353,68
Produits sur obligations et valeurs assimilées	31 082 391,04	29 270 300,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (I)</b>	<b>77 071 584,34</b>	<b>71 930 017,52</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	93 869,91
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (II)</b>	<b>0,00</b>	<b>93 869,91</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>77 071 584,34</b>	<b>71 836 147,61</b>
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	29 557 183,62	28 877 440,80
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>47 514 400,72</b>	<b>42 958 706,81</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-715 730,81	-1 338 706,94
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>	<b>46 798 669,91</b>	<b>41 619 999,87</b>

- **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.  
Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

- **Comptabilisation des revenus**

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

- **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

- **Affectation des sommes distribuables**

Part RC :  
Pour les revenus : capitalisation totale  
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part RD :  
Pour les revenus : distribution du résultat net  
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part RC2 :  
Pour les revenus : capitalisation totale  
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part S :  
Pour les revenus : capitalisation totale  
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part M :  
Pour les revenus : capitalisation totale  
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

- **Frais de gestion et de fonctionnement**

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

- **Frais de gestion fixes (taux maximum)**

		Frais de gestion fixes	Assiette
RC	FR0010359356	2,392 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 2,362 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,03 % TTC maximum	Actif net
RD	FR0010361048	2,392 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 2,362 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,03 % TTC maximum	Actif net
RC2	FR0014004P17	1,2 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,17 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,03 % TTC maximum	Actif net
S	FR0014004P33	1,2 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,17 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,03 % TTC maximum	Actif net
M	FR0014004P58	0,6 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,57 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,03 % TTC maximum	Actif net

- **Frais de gestion indirects (sur OPC)**

		Frais de gestion indirects
RC	FR0010359356	Néant
RD	FR0010361048	Néant
RC2	FR0014004P17	Néant
S	FR0014004P33	Néant
M	FR0014004P58	Néant

- **Commission de surperformance**

**Part FR0010359356 RC**

Néant

**Part FR0010361048 RD**

Néant

**Part FR0014004P17 RC2**

Néant

**Part FR0014004P33 S**

Néant

**Part FR0014004P58 M**

Néant



- **Rétrocessions**

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

- **Frais de transaction**

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
0,10% TTC maximum sur les actions Prélèvement sur chaque transaction	100		

- **Méthode de valorisation**

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

- **Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

- **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,

- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,

- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,

- etc.

- **Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :**

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

- **Parts d'organismes de Titrisation :**

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

- **Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois

- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.

- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

- **Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.

- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

- **Valeurs mobilières non cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

- **Titres de créances négociables :**

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

- **Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

- L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

- **Description des garanties reçues ou données**

- **Garantie reçue :**

Néant

- **Garantie donnée :**

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères

des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.

- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.

- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.

- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.

- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

### ● **Informations complémentaires**

Les coûts exceptionnels liés au recouvrement des créances pour le compte de l'OPCVM ou à une procédure pour faire valoir un droit peuvent s'ajouter aux frais récurrents facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

Les frais réels de fonctionnement et autres services pourraient être supérieurs au taux forfaitaire maximum autorisé, dans ce cas, la société de gestion prendra en charge le dépassement. Par ailleurs, la société de gestion pourrait être amenée à provisionner le taux maximum forfaitaire si les frais réels de « fonctionnement et autres services » étaient inférieurs au taux affiché.

## EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>1 548 998 209,68</b>	<b>1 877 637 903,68</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	105 462 128,00	90 387 273,17
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-153 146 305,52	-188 965 514,26
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	53 435 717,38	86 194 731,61
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-55 191 070,20	-119 085 988,23
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	87 000,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	-2 109 695,00
Frais de transaction	-1 536 641,42	-4 829 705,61
Différences de change	-268,69	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	165 989 366,09	-224 158 271,91
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	395 456 192,07	229 466 825,98
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	229 466 825,98	453 625 097,89
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-6 646 845,04	-9 118 230,58
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	47 514 400,72	42 958 706,81
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>1 704 878 691,00</b>	<b>1 548 998 209,68</b>

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE  
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
Obligations et valeurs assimilées		
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Titres de créances		
<b>TOTAL Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Operations contractuelles a l'achat		
<b>TOTAL Operations contractuelles a l'achat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PASSIF</b>		
Cessions		
<b>TOTAL Cessions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Operations contractuelles a la vente		
<b>TOTAL Operations contractuelles a la vente</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>HORS BILAN</b>		
Opérations de couverture		
<b>TOTAL Opérations de couverture</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres opérations		
<b>TOTAL Autres opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Actif</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	54 818 001,36	3,22	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Actif</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	54 818 001,36	3,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

	<b>Devise 1</b>	<b>%</b>	<b>Devise2</b>	<b>%</b>	<b>Devise 3</b>	<b>%</b>	<b>Autre(s)</b>	<b>%</b>
	<b>USD</b>	<b>USD</b>					<b>devise(s)</b>	
<b>Actif</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	14 456,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



**VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE**

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

**VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE**

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

**INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE**

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Actions			<b>0,00</b>
Obligations			<b>0,00</b>
TCN			<b>0,00</b>
OPC			<b>9 881 820,70</b>
	FR0000991770	CM-AM EU.VAL.RC 6D	745 114,00
	FR0010924266	CM-AM EU.DIV.RC 3D	1,84
	FR0010925941	CM-AM EU.DIV.RD 3D	1 280,47
	FR0014005R48	CM AM OB.EM.F.IC3D	7 313 838,18
	FR001400CT66	CM IMP.F.INCL.IC3D	1 821 586,21
Contrats financiers			<b>0,00</b>
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>9 881 820,70</b>

**TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES**

<b>Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice</b>						
	<b>Date</b>	<b>Part</b>	<b>Montant total</b>	<b>Montant unitaire</b>	<b>Crédits d'impôt totaux</b>	<b>Crédits d'impôt unitaire</b>
<b>Total acomptes</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice</b>				
	<b>Date</b>	<b>Part</b>	<b>Montant total</b>	<b>Montant unitaire</b>
<b>Total acomptes</b>			<b>0</b>	<b>0</b>

<b>Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat</b>	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	63 098,92	84 990,51
Résultat	46 798 669,91	41 619 999,87
<b>Total</b>	<b>46 861 768,83</b>	<b>41 704 990,38</b>

	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>A1 PART CAPI M</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	71 239,01	53 856,79
<b>Total</b>	<b>71 239,01</b>	<b>53 856,79</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		
<b>Montant global des crédits d'impôt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>C1 PART CAPI RC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	30 109 118,68	26 987 564,28
<b>Total</b>	<b>30 109 118,68</b>	<b>26 987 564,28</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		
<b>Montant global des crédits d'impôt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
<b>C2 PART CAPI RC2</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	8 792 327,86	7 361 950,08
<b>Total</b>	<b>8 792 327,86</b>	<b>7 361 950,08</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		
<b>Montant global des crédits d'impôt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
<b>C3 PART CAPI S</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	710 215,87	363 378,08
<b>Total</b>	<b>710 215,87</b>	<b>363 378,08</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		
<b>Montant global des crédits d'impôt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
<b>D1 PART DIST RD</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	7 139 068,48	6 870 723,61
Report à nouveau de l'exercice	39 798,93	67 517,54
Capitalisation	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>7 178 867,41</b>	<b>6 938 241,15</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	8 398 904,09	9 040 425,809
Distribution unitaire	0,85	0,76
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		
<b>Montant global des crédits d'impôt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-3 285 584,40	-38 208 360,63
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-3 285 584,40</b>	<b>-38 208 360,63</b>

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
<b>A1 PART CAPI M</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-3 660,01	-34 077,58
<b>Total</b>	<b>-3 660,01</b>	<b>-34 077,58</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
<b>C1 PART CAPI RC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-2 223 128,35	-25 792 577,90
<b>Total</b>	<b>-2 223 128,35</b>	<b>-25 792 577,90</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
<b>C2 PART CAPI RC2</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-526 803,57	-5 520 390,65
<b>Total</b>	<b>-526 803,57</b>	<b>-5 520 390,65</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
<b>C3 PART CAPI S</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-40 306,77	-256 660,01
<b>Total</b>	<b>-40 306,77</b>	<b>-256 660,01</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
<b>D1 PART DIST RD</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-491 685,70	-6 604 654,49
<b>Total</b>	<b>-491 685,70</b>	<b>-6 604 654,49</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	8 398 904,09	9 040 425,809
Distribution unitaire	0,00	0,00

**TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	Crédit d'impôt unitaire	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes
				€	€	€	€	€
31/12/2019	C1 PART CAPI C	1 186 414 503,84	20 544 391,926	57,74	0,00	0,00	0,00	1,34
31/12/2019	D1 PART DIST D	349 989 984,01	11 297 819,687	30,97	0,00	0,93	0,00	-0,19
31/12/2020	C1 PART CAPI C	1 072 460 351,90	19 942 787,208	53,77	0,00	0,00	0,00	1,18
31/12/2020	D1 PART DIST D	297 331 010,63	10 751 152,979	27,65	0,00	0,51	0,00	0,10
31/12/2021	A1 PART CAPI M	1 460 796,75	0,733	1 992 901,43	0,00	0,00	0,00	-1 565,38
31/12/2021	C1 PART CAPI RC	1 249 976 714,18	18 529 538,103	67,45	0,00	0,00	0,00	9,01
31/12/2021	C2 PART CAPI RC2	283 819 312,54	47 553,92	5 968,36	0,00	0,00	0,00	-7,85
31/12/2021	C3 PART CAPI S	13 536 206,51	2 249,979	6 016,14	0,00	0,00	0,00	-6,85
31/12/2021	D1 PART DIST RD	328 844 873,70	9 634 198,782	34,13	0,00	0,98	0,00	3,62
30/12/2022	A1 PART CAPI M	1 398 262,42	0,787	1 776 699,39	0,00	0,00	0,00	25 132,41
30/12/2022	C1 PART CAPI RC	1 048 813 521,23	17 666 961,288	59,36	0,00	0,00	0,00	0,06
30/12/2022	C2 PART CAPI RC2	225 568 763,91	42 647,537	5 289,13	0,00	0,00	0,00	43,18
30/12/2022	C3 PART CAPI S	10 501 913,87	1 965,868	5 342,12	0,00	0,00	0,00	54,28
30/12/2022	D1 PART DIST RD	262 715 748,25	9 040 425,809	29,06	0,00	0,76	0,00	-0,73
29/12/2023	A1 PART CAPI M	1 857 355,04	0,909	2 043 294,87	0,00	0,00	0,00	74 344,33
29/12/2023	C1 PART CAPI RC	1 142 874 927,75	16 952 464,52	67,41	0,00	0,00	0,00	1,64
29/12/2023	C2 PART CAPI RC2	268 948 934,56	44 480,18	6 046,48	0,00	0,00	0,00	185,82
29/12/2023	C3 PART CAPI S	20 536 443,81	3 356,037	6 119,25	0,00	0,00	0,00	199,61
29/12/2023	D1 PART DIST RD	270 661 029,84	8 398 904,09	32,22	0,00	0,85	0,00	-0,05



## SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
A1 PART CAPI M		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	0,17200	341 015,83
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-0,05000	-99 011,64
Solde net des Souscriptions/Rachats	0,12200	242 004,19
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	<b>0,90900</b>	

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI RC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	360 500,33000	23 519 467,67
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-1 074 997,09800	-70 356 579,80
Solde net des Souscriptions/Rachats	-714 496,76800	-46 837 112,13
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	<b>16 952 464,52000</b>	

	En quantité	En montant
C2 PART CAPI RC2		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	10 837,90800	63 992 740,17
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-9 005,26500	-52 994 067,84
Solde net des Souscriptions/Rachats	1 832,64300	10 998 672,33
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	<b>44 480,18000</b>	

	En quantité	En montant
C3 PART CAPI S		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	2 184,05500	12 923 931,35
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-793,88600	-4 720 194,34
Solde net des Souscriptions/Rachats	1 390,16900	8 203 737,01
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	<b>3 356,03700</b>	

	<b>En quantité</b>	<b>En montant</b>
D1 PART DIST RD		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	147 607,95400	4 684 972,98
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-789 129,67300	-24 976 451,90
Solde net des Souscriptions/Rachats	-641 521,71900	-20 291 478,92
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	<b>8 398 904,09000</b>	

## COMMISSIONS

	<b>En montant</b>
<b>A1 PART CAPI M</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	<b>En montant</b>
<b>C1 PART CAPI RC</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	12 385,26
Montant des commissions de souscription perçues	12 385,26
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	12 385,26
Montant des commissions de souscription r�troced�es	12 385,26
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	<b>En montant</b>
<b>C2 PART CAPI RC2</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	246,25
Montant des commissions de souscription perçues	246,25
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	246,25
Montant des commissions de souscription r�troced�es	246,25
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	<b>En montant</b>
<b>C3 PART CAPI S</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00

	<b>En montant</b>
<b>C3 PART CAPI S</b>	
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	<b>En montant</b>
<b>D1 PART DIST RD</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	1 649,65
Montant des commissions de souscription perçues	1 649,65
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	1 649,65
Montant des commissions de souscription r�troced�es	1 649,65
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

## FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	<b>29/12/2023</b>
FR0014004P58 A1 PART CAPI M	
<b>Pourcentage de frais de gestion fixes</b>	0,60
<b>Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)</b>	10 072,85
<b>Pourcentage de frais de gestion variables</b>	0,00
<b>Commissions de surperformance (frais variables)</b>	0,00
<b>Rétrocessions de frais de gestion</b>	0,00

	<b>29/12/2023</b>
FR0010359356 C1 PART CAPI RC	
<b>Pourcentage de frais de gestion fixes</b>	1,86
<b>Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)</b>	21 058 090,52
<b>Pourcentage de frais de gestion variables</b>	0,00
<b>Commissions de surperformance (frais variables)</b>	0,00
<b>Rétrocessions de frais de gestion</b>	0,00

	<b>29/12/2023</b>
FR0014004P17 C2 PART CAPI RC2	
<b>Pourcentage de frais de gestion fixes</b>	1,20
<b>Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)</b>	3 107 107,51
<b>Pourcentage de frais de gestion variables</b>	0,00
<b>Commissions de surperformance (frais variables)</b>	0,00
<b>Rétrocessions de frais de gestion</b>	0,00

	<b>29/12/2023</b>
FR0014004P33 C3 PART CAPI S	
<b>Pourcentage de frais de gestion fixes</b>	1,00
<b>Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)</b>	162 598,45
<b>Pourcentage de frais de gestion variables</b>	0,00
<b>Commissions de surperformance (frais variables)</b>	0,00
<b>Rétrocessions de frais de gestion</b>	0,00

	<b>29/12/2023</b>
FR0010361048 D1 PART DIST RD	
<b>Pourcentage de frais de gestion fixes</b>	1,90
<b>Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)</b>	5 219 314,29
<b>Pourcentage de frais de gestion variables</b>	0,00
<b>Commissions de surperformance (frais variables)</b>	0,00
<b>Rétrocessions de frais de gestion</b>	0,00

**CREANCES ET DETTES**

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>Total des créances</b>		
Dettes	Frais de gestion	2 318 136,86
<b>Total des dettes</b>		<b>2 318 136,86</b>
<b>Total dettes et créances</b>		<b>-2 318 136,86</b>

## VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

### INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
<b>PORTEFEUILLE</b>	<b>1 652 378 826,50</b>	<b>96,92</b>
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	1 642 497 005,80	96,34
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	9 881 820,70	0,58
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
<b>OPERATIONS CONTRACTUELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
<b>CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)</b>	<b>-2 318 136,86</b>	<b>-0,14</b>
<b>CONTRATS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
<b>BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS</b>	<b>54 818 001,36</b>	<b>3,22</b>
DISPONIBILITES	54 818 001,36	3,22
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
<b>ACTIF NET</b>	<b>1 704 878 691,00</b>	<b>100,00</b>



**PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE**

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
<b>TOTAL Actions &amp; valeurs assimilées</b>			<b>1 642 497 005,80</b>	<b>96,34</b>
<b>TOTAL Actions &amp; valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé</b>			<b>1 642 497 005,80</b>	<b>96,34</b>
<b>TOTAL Actions &amp; valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)</b>			<b>1 642 497 005,80</b>	<b>96,34</b>
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>29 761 178,15</b>	<b>1,75</b>
ES0173516115 REPSOL	EUR	2 212 727	29 761 178,15	1,75
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>39 159 629,60</b>	<b>2,30</b>
FI0009013296 NESTE OYJ	EUR	1 215 760	39 159 629,60	2,30
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>1 412 238 693,68</b>	<b>82,83</b>
FR0000050809 SOPRA STERIA GROUP	EUR	122 000	24 131 600,00	1,42
FR0000051807 TELEPERFORMANCE	EUR	72 260	9 541 933,00	0,56
FR0000052292 HERMES INTERNATIONAL	EUR	34 065	65 363 922,00	3,83
FR0000073272 SAFRAN PROV.ECHANGE	EUR	328 658	52 407 804,68	3,07
FR0000120073 AIR LIQUIDE	EUR	336 823	59 321 266,76	3,48
FR0000120321 L'OREAL	EUR	240 000	108 156 000,00	6,34
FR0000120578 SANOFI	EUR	974 940	87 510 614,40	5,13
FR0000120628 AXA	EUR	2 129 049	62 785 655,01	3,68
FR0000120644 DANONE	EUR	324 145	19 020 828,60	1,12
FR0000120693 PERNOD RICARD	EUR	230 187	36 772 373,25	2,16

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
FR0000121014 LVMH MOET HENNESSY VUITTON	EUR	187 500	137 550 000,00	8,09
FR0000121329 THALES	EUR	112 146	15 021 956,70	0,88
FR0000121667 ESSILORLUXOTTICA	EUR	408 789	74 236 082,40	4,35
FR0000121709 SEB	EUR	110 000	12 430 000,00	0,73
FR0000121972 SCHNEIDER ELECTRIC	EUR	596 938	108 511 389,64	6,36
FR0000124141 VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	904 858	25 842 744,48	1,52
FR0000125007 SAINT-GOBAIN	EUR	662 811	44 182 981,26	2,59
FR0000125338 CAPGEMINI	EUR	218 000	41 147 500,00	2,41
FR0000125486 VINCI	EUR	656 250	74 615 625,00	4,38
FR0000130809 SOCIETE GENERALE	EUR	642 000	15 424 050,00	0,90
FR0000131104 BNP PARIBAS ACTIONS A	EUR	1 751 426	109 621 753,34	6,43
FR0000131906 RENAULT	EUR	523 926	19 335 489,03	1,13
FR0000133308 ORANGE	EUR	2 202 493	22 694 487,87	1,33
FR0004125920 AMUNDI	EUR	125 129	7 707 946,40	0,45
FR0010411983 SCOR SE REGPT	EUR	365 399	9 668 457,54	0,57
FR0010908533 EDENRED	EUR	720 635	39 015 178,90	2,29
FR0011726835 GAZTRANSPORT TECHNIGAZ	EUR	159 756	19 154 744,40	1,12
FR0011981968 WORLDLINE	EUR	740 000	11 595 800,00	0,68
FR0012435121 ELIS	EUR	600 000	11 334 000,00	0,66
FR0012757854 SPIE	EUR	599 764	16 973 321,20	1,00

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
FR0013154002 SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	67 427	16 148 766,50	0,95
FR0014003TT8 DASSAULT SYSTEMES	EUR	572 000	25 302 420,00	1,48
FR001400AJ45 MICHELIN	EUR	915 342	29 712 001,32	1,74
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>16 674 630,50</b>	<b>0,98</b>
IT0004965148 MONCLER	EUR	299 365	16 674 630,50	0,98
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>105 377 827,83</b>	<b>6,18</b>
NL0000226223 STMICROELECTRONICS	EUR	103 229	4 670 596,11	0,27
NL0000235190 AIRBUS	EUR	498 716	69 710 522,48	4,09
NL00150001Q9 STELLANTIS	EUR	1 465 912	30 996 709,24	1,82
<b>TOTAL PORTUGAL</b>			<b>39 285 046,04</b>	<b>2,30</b>
PTGAL0AM0009 GALP ENERGIA	EUR	2 944 906	39 285 046,04	2,30
<b>TOTAL Titres d'OPC</b>			<b>9 881 820,70</b>	<b>0,58</b>
<b>TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE</b>			<b>9 881 820,70</b>	<b>0,58</b>
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>9 881 820,70</b>	<b>0,58</b>
FR0000991770 CM-AM EUROPE VALUE (RC)	EUR	200	745 114,00	0,04
FR0010924266 CM-AM EUROPE DIVIDENDES (RC)	EUR	0,001	1,84	0,00
FR0010925941 CM-AM EUROPE DIVIDENDES (RD)	EUR	1	1 280,47	0,00
FR0014005R48 CM-AM OBJECTIF EMPLOI FRANCE (IC)	EUR	79,999	7 313 838,18	0,43
FR001400CT66 CM-AM IMPACT FIRST INCLUSION (IC)	EUR	17	1 821 586,21	0,11

**COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part A1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

*(\*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques***COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

*(\*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques***COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C2 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

*(\*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

**COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C3 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

*(\*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

**COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part D1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

*(\*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

# Annexe SFDR Rapport Annuel (addendum ex-post)

Dénomination du produit: **CM-AM FRANCE**  
Identifiant d'entité juridique: **969500XANB5XPELB5C32**

## Objectif d'investissement durable

**Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?**



Oui



Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: \_\_%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: \_\_%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 30% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?**

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en adoptant une approche d'amélioration de score ESG. Le score ESG du portefeuille (moyenne pondérée par le poids de l'actif) doit ainsi être meilleur que celui de son univers de référence diminué des 20% des émetteurs dont les scores ESG sont les plus faibles.

Le score ESG du produit financier au cours de la période était de **6,73/10** tandis que son univers de référence affichait un score de **5,30/10**. Les caractéristiques environnementales et sociales poursuivies par le fonds (via le score ESG) ont donc été atteintes.

## ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les indicateurs de durabilité utilisés par ce produit financier sont:

- Le score ESG du produit financier est de 6,73/10, contre 6,50 pour la période précédente et 5,30 pour son indice
- Le pourcentage de femmes au sein du Conseil d'Administration est de 44,0%, contre 43,1% pour la période précédente et 37,4% pour son indice
- Le nombre de controverses relatives aux droits humains est de 0 en fin de période, en ligne avec la période précédente et 1 pour son indice de référence
- L'intensité carbone ressort à 109,8tCO2/M€ contre 169,3 pour son indice de référence
- La proportion d'investissements durables en fin de période est de 52,6%, contre 48,1% pour la période précédente

## ● **... et par rapport aux périodes précédentes?**

N/A

## ● **Quelles étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

N/A

## ● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

**Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?**

**Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?**

N/A

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La **stratégie d'investissement** guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 01/01/2023–29/12/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
LVMH MOET HENNESSY	Pdts ménagers et soin pers	8,068	FRANCE
BNP PARIBAS	Banques	6,43	FRANCE
SCHNEIDER ELECTRIC	Biens et Serv. industriels	6,365	FRANCE
L OREAL SA	Pdts ménagers et soin pers	6,344	FRANCE
SANOFI	Santé	5,133	FRANCE
VINCI	Batiment & Mat de constr.	4,377	FRANCE
ESSILORLUXOTTICA	Santé	4,354	FRANCE
AIRBUS SE	Biens et Serv. industriels	4,089	PAYS-BAS
HERMES INTL SA	Pdts ménagers et soin pers	3,834	FRANCE
AXA SA	Assurances	3,683	FRANCE





## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

### ● Quelle était l'allocation d'actifs?

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre investissements durables (environnementaux ou sociaux) et les investissements non durables.

**Pour les fonds avec un objectif d'investissement durable:** Le produit financier s'engage sur un minimum de **30%** d'investissement durable, en proportion de l'actif total du fonds.

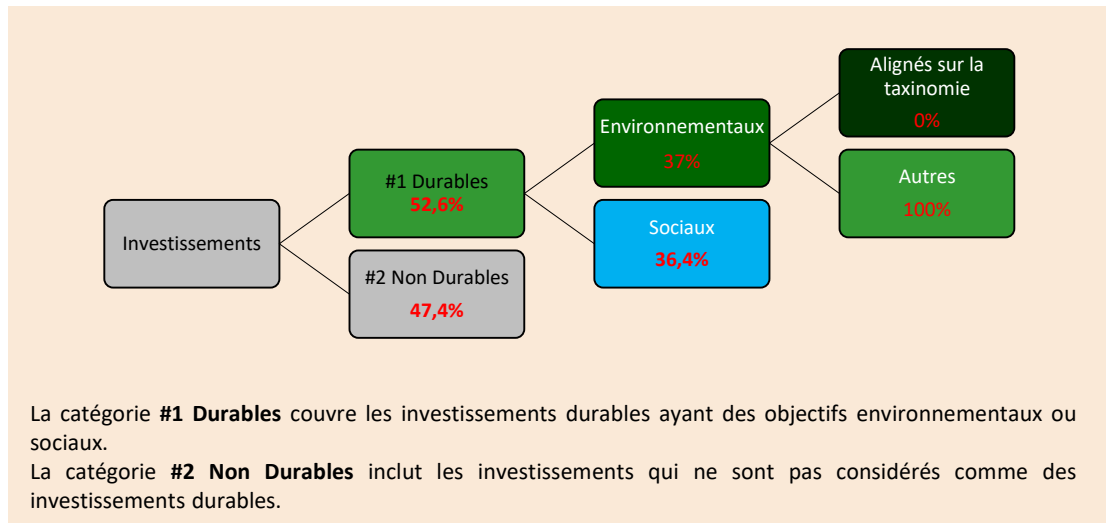
L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:

- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 5%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.

Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), la totalité des titres vifs détenus (90%) est donc qualifiée de 'durable' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).



### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs suivants:

Industrie	23,6
Consommation discrétionnaire	18,3
Finance	15,0
Soins de santé	10,4
Consommation de base	9,6
Energie	7,5
Technologies de l'information	5,6
Matériaux	3,5
Services aux collectivités	1,5
Services de communication	1,3



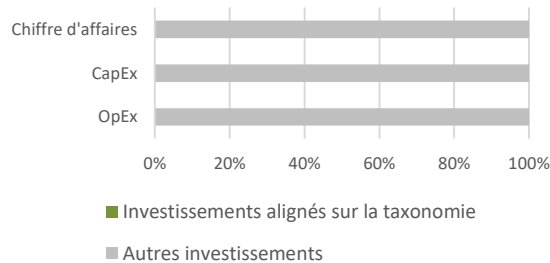
## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxinomie des sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxinomie de l'UE.

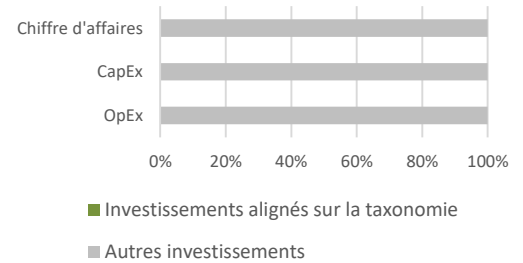
Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxinomie de l'UE.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses**



1. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors **obligations souveraines**



\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

N/A

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

N/A



## Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La totalité des investissements durables ayant un objectif environnemental n'était pas alignée avec la taxinomie de l'UE, soit **100%** (voir tableau allocation d'actifs).



## Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part d'investissement durables sur le plan social était de **36,4%**.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables** sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



## Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



## Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture par un score ESG (minimum 90%) ainsi que le respect du principe de sélectivité (20% d'exclusions des sociétés ou émetteurs les moins bien notés de l'univers). Pour les fonds labélisés ISR, les contrôles portent également sur les taux de couverture et la performance des deux indicateurs de durabilité obligatoire retenus par le produit financier.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

- ***En quoi l'indice désigné différait-il d'un indice de marché large pertinent?***
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?***
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

**Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.



**KPMG S.A.**  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

# Fonds Commun de Placement CM-AM FRANCE

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 29 décembre 2023  
Fonds Commun de Placement  
CM-AM FRANCE  
4, rue Gaillon - 75002 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



**KPMG S.A.**  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

## **Fonds Commun de Placement CM-AM FRANCE**

4, rue Gaillon - 75002 Paris

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de part,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif CM-AM FRANCE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.



### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de  
Nicolas Duval Arnould  
KPMG le 04/04/2024 17:43:51

Nicolas Duval-Arnould  
Associé